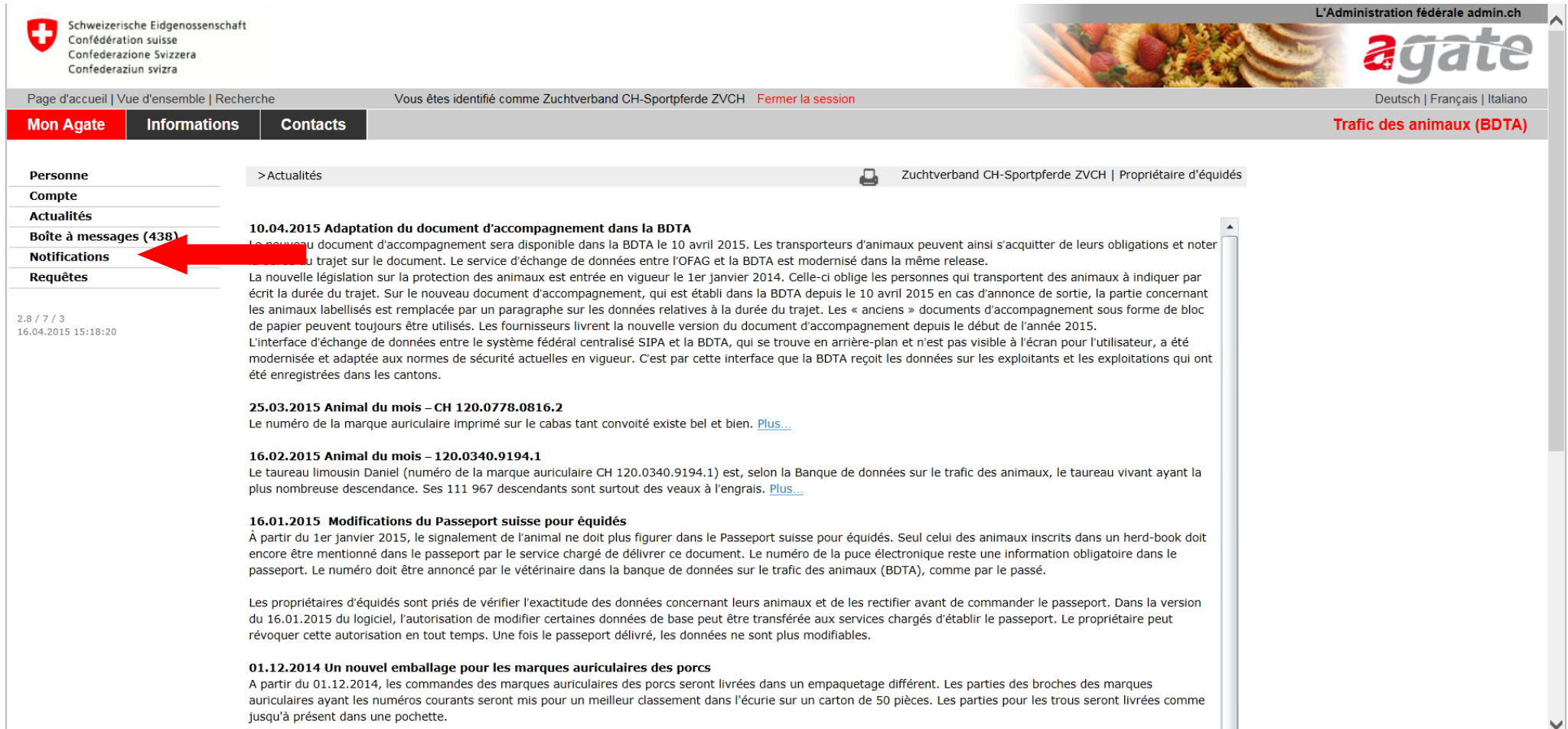


# Mon cheval a changé d'écurie. Comment annoncer le changement d'écurie ?

## (Délai : max. 30 jours après le changement d'écurie)

**⚠ Pour le faire, vous avez besoin du numéro d'exploitation de la nouvelle écurie !**

- Aller sur le masque Login (pour y accéder, voir « Se connecter avec son numéro d'utilisateur et son mot de passe »)
- Cliquer sur « Notifications »



The screenshot shows the user interface of the admin.ch website. At the top left is the Swiss Confederation logo and name in German, French, Italian, and Romansh. The top right shows the user is logged in as 'Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH' with a 'Fermer la session' link. A navigation bar contains 'Mon Agate', 'Informations', and 'Contacts'. A secondary bar shows 'Deutsch | Français | Italiano' and 'Trafic des animaux (BDTA)'. The main content area has a left sidebar with 'Personne', 'Compte', 'Actualités', 'Boîte à messages (438)', 'Notifications', and 'Requêtes'. A red arrow points to 'Notifications'. The main content displays several news items, with the first one, '10.04.2015 Adaptation du document d'accompagnement dans la BDTA', being the most prominent. A vertical scrollbar is visible on the right side of the content area.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

L'Administration fédérale admin.ch

Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche

Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH [Fermer la session](#)

Deutsch | Français | Italiano

**Mon Agate** Informations Contacts

Trafic des animaux (BDTA)

Personne > Actualités Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés

Compte

Actualités

Boîte à messages (438)

Notifications

Requêtes

2.8 / 7 / 3  
16.04.2015 15:18:20

### 10.04.2015 Adaptation du document d'accompagnement dans la BDTA

Le nouveau document d'accompagnement sera disponible dans la BDTA le 10 avril 2015. Les transporteurs d'animaux peuvent ainsi s'acquitter de leurs obligations et noter la durée du trajet sur le document. Le service d'échange de données entre l'OFAG et la BDTA est modernisé dans la même release.

La nouvelle législation sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Celle-ci oblige les personnes qui transportent des animaux à indiquer par écrit la durée du trajet. Sur le nouveau document d'accompagnement, qui est établi dans la BDTA depuis le 10 avril 2015 en cas d'annonce de sortie, la partie concernant les animaux labellisés est remplacée par un paragraphe sur les données relatives à la durée du trajet. Les « anciens » documents d'accompagnement sous forme de bloc de papier peuvent toujours être utilisés. Les fournisseurs livrent la nouvelle version du document d'accompagnement depuis le début de l'année 2015.

L'interface d'échange de données entre le système fédéral centralisé SIPA et la BDTA, qui se trouve en arrière-plan et n'est pas visible à l'écran pour l'utilisateur, a été modernisée et adaptée aux normes de sécurité actuelles en vigueur. C'est par cette interface que la BDTA reçoit les données sur les exploitants et les exploitations qui ont été enregistrées dans les cantons.

### 25.03.2015 Animal du mois – CH 120.0778.0816.2

Le numéro de la marque auriculaire imprimé sur le cabas tant convoité existe bel et bien. [Plus...](#)

### 16.02.2015 Animal du mois – 120.0340.9194.1

Le taureau limousin Daniel (numéro de la marque auriculaire CH 120.0340.9194.1) est, selon la Banque de données sur le trafic des animaux, le taureau vivant ayant la plus nombreuse descendance. Ses 111 967 descendants sont surtout des veaux à l'engrais. [Plus...](#)

### 16.01.2015 Modifications du Passeport suisse pour équidés

À partir du 1er janvier 2015, le signalement de l'animal ne doit plus figurer dans le Passeport suisse pour équidés. Seul celui des animaux inscrits dans un herd-book doit encore être mentionné dans le passeport par le service chargé de délivrer ce document. Le numéro de la puce électronique reste une information obligatoire dans le passeport. Le numéro doit être annoncé par le vétérinaire dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), comme par le passé.

Les propriétaires d'équidés sont priés de vérifier l'exactitude des données concernant leurs animaux et de les rectifier avant de commander le passeport. Dans la version du 16.01.2015 du logiciel, l'autorisation de modifier certaines données de base peut être transférée aux services chargés d'établir le passeport. Le propriétaire peut révoquer cette autorisation en tout temps. Une fois le passeport délivré, les données ne sont plus modifiables.

### 01.12.2014 Un nouvel emballage pour les marques auriculaires des porcs

A partir du 01.12.2014, les commandes des marques auriculaires des porcs seront livrées dans un emballage différent. Les parties des broches des marques auriculaires ayant les numéros courants seront mis pour un meilleur classement dans l'écurie sur un carton de 50 pièces. Les parties pour les trous seront livrées comme jusqu'à présent dans une pochette.

- Cliquer sur « équidés », puis sur « déplacement »

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

L'Administration fédérale admin.ch

agate

Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH Fermer la session Deutsch | Français | Italiano

Mon Agate Informations Contacts Trafic des animaux (BDTA)

Personne > Notifications > Equidés > Déplacement Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés

Compte

Actualités

Boîte à messages (438)

Notifications

Equidés

Naissance

Importation

**Déplacement**

Mort / Euthanasie

Remise / Vente

Acquisition




Requêtes

2.8 / 7 / 3  
16.04.2015 15:18:20

le déplacement en Suisse

Pour lequel de vos animaux souhaitez-vous notifier un déplacement?

<input type="checkbox"/>	UELN	Nom de l'animal	Numéro BDTA	Notifications manquantes
<input type="checkbox"/>	7560030055AA070	Corleone	9900523	Acquisition

Date du déplacement \*    

Numéro BDTA de la nouvelle détention \*

Exploitation de provenance \*

Enregistrer

Les champs marqués d'un \* doivent être remplis.

- Sélectionner dans la liste le cheval qui change d'écurie
- Noter la date du déplacement
- Inscrire le numéro BDTA de la nouvelle écurie
- Si le cheval part pour l'étranger, cliquer sur « Suisse-Étranger ». Dans ce cas, le n° BDTA de la nouvelle écurie n'est pas nécessaire
- Cliquer sur « Enregistrer »

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

L'Administration fédérale admin.ch

Page d'accueil | Vue d'ensemble | Recherche Vous êtes identifié comme Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH Fermer la session Deutsch | Français | Italiano

**Mon Agate** Informations Contacts **Trafic des animaux (BDTA)**

> Notifications > Equidés > Déplacement Zuchtverband CH-Sportpferde ZVCH | Propriétaire d'équidés

Personne  
Compte  
Actualités  
Boîte à messages (438)  
Notifications  
Equidés  
Naissance  
Importation  
**Déplacement**  
Mort / Euthanasie  
Remise / Vente  
Acquisition  
Requêtes

Notifier le déplacement

Pour lequel de vos animaux souhaitez-vous

en Suisse  
en Suisse  
Etranger -> Suisse  
Suisse -> Etranger

<input type="checkbox"/>	UEN	Nom de l'animal	numéro BDTA	notifications manquantes
<input checked="" type="checkbox"/>	7560030055AA070	Corleone	9900523	Acquisition

Date du déplacement \* 24.03.2015

Numéro BDTA de la nouvelle détention \* 11111111

Exploitation de provenance \* 990011

Les champs marqués d'un \* doivent être remplis.

Enregistrer